

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5 % du montant des dons.

Avertissement concernant la déduction de votre don

Ce projet étant porté par un propriétaire privé, les dons ne sont pas éligibles à l'avantage fiscal sur l'impôt sur la fortune immobilière.

Attention la législation fiscale interdit de bénéficier de la réduction d'impôt au titre du mécénat pour ce projet si vous (ou, pour une entreprise, si l'un des dirigeants ou membres du conseil d'administration ou directoire de la société donatrice ou d'une société qui entretiendrait des liens de dépendance avec elle (au sens de l'article 39, 12 du code général des impôts)) êtes :

- Ascendant
- Descendant
- Collatéral (jusqu'au 4^{ème} degré)
- Associé du propriétaire de cet immeuble ou des associés de la société civile propriétaire de l'immeuble le cas échéant. Ni si vous ou l'un des membres de votre foyer fiscal conduisez un appel au mécénat pour un immeuble vous appartenant (dans le cadre de l'article L. 143-2-1 du code du patrimoine).

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Pyrénées
135 allée de Brieenne
31000 Toulouse
05 32 97 55 42
occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

SCI P&S

Château de Courrensan
32330 Courrensan

Respect de votre vie privée

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine.

Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration du

Château de Courrensan

32330

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration d'un château gersois du XIIIe siècle !

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le château de Courrensan est à l'origine une maison forte des seigneurs de Lomagne-Firmacon. Si l'on peut en trouver mention dès le XIe siècle, il est caractérisé en tant que tel au XIIIe siècle. La tour carrée dite "gasconne" en pierres monumentales, témoigne de son caractère stratégique. En effet, il alors situé sur la frontière entre le royaume du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, et les fiefs du roi de France. Le seigneur de Firmacon ayant prêté hommage au roi d'Angleterre, celui-ci aménage la construction du fossé – aujourd'hui enfoui. D'autres éléments toujours visibles, comme la muraille, viennent compléter sa défense.

Au XVIe siècle, le château passe entre les mains de la famille d'Astarac, sénéchaux d'Armagnac. Plus tard, au XVIIe siècle, la marquise de Rochechouart vient s'y installer. Elle aménage notamment la façade nord du corps de logis est-ouest, qu'elle ouvre de six baies. Au XVIIIe siècle, le château devient la propriété de la famille Du Pleix de Cadignan. C'est à eux que l'on doit les boiseries du salon inscrites au titre des Monuments Historiques. Confisqué un temps pendant la Révolution Française, le château est finalement vendu à la commune de Courrensan. Celle-ci lui prête différents usages (école,

logements,...) qui altèrent l'état de sauvegarde de l'édifice. En 1888, on déplore ainsi l'effondrement d'une des tours. Il faut attendre 1966 et l'achat du château par le propriétaire actuel pour que des travaux de réhabilitation soient entrepris. En 1979, le château est inscrit au titre des Monuments Historiques. En 2023, la protection est élargie aux abords immédiats du bâtiment.

◆ ◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Le château et son environnement ont subi les outrages du temps. L'éperon rocheux sur lequel prend appui le château se délite. Si ce phénomène n'est pas nouveau en soi, il pause d'importantes questions structurelles et met en péril l'intégrité du site. Après une mise en sécurité du site, il convient ainsi de consolider le socle rocheux par la mise en place d'une paroi clouée en béton projetée. Les consolidations seront ensuite masquées par un faux rocher. Enfin, les toitures des bâtiments doivent être reprises.

Montant des travaux	751 197 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	2025 - 2026

Crédit photos © Fondation du patrimoine



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Château de Courrensan

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/101986

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Château de Courrensan

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐